
JOHANNESBURG – Réunion du GAC pour discuter des questions de la WS2 du CCWG-Responsabilité

Mercredi 28 juin 2017 – 10h30 à 11h30 JNB

ICANN59 | Johannesburg, Afrique du Sud

THOMAS SCHNEIDER: Nous avons très peu de temps, nous devons aller de l'avant.
Merci.

C'est la piste de travail numéro 2 du groupe sur les responsabilités et sur l'amélioration de la responsabilité de l'ICANN.

Nous avons ici le co-président de ce groupe qui va nous présenter l'information sur les derniers développements, planifications et processus. Il abordera aussi certaines questions de fond avec nous.

Je cède donc directement la parole à Thomas. Je vous prie de vous installer à vos places.

Veuillez ne pas verser vos cafés, vous installer à vos places et commençons la réunion.

THOMAS RICKERT: Bonjour Monsieur le président, bonjour à tous les membres du GAC.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

J'ai quelques diapos, est-ce qu'on pourrait les afficher sur l'écran ? Merci.

Nous voudrions présenter très brièvement où nous en sommes.

Ensuite, je vais aborder deux points plus en profondeur, parce que je pense qu'ils vont être intéressants pour ce groupe. D'un côté les derniers développements dans ce groupe consacré à la juridiction, et l'autre c'est le processus d'approbation de la piste de travail numéro 2.

Comme vous le savez, le groupe de travail sur la piste numéro 2 comporte plusieurs sous-groupes. Nous avons des sous-groupes qui travaillent sur les recommandations et qui travaillent. Et il y a un travail en plénière. Je vais vous dire où nous en sommes par rapport au travail qui est fait par les sous-groupes, et je vais vous parler des progrès que nous faisons au niveau de la plénière.

Ce que vous avez devant vous sur l'écran, c'est un extrait d'un document qui a été publié, d'un document qui est publié tous les mois. C'est un tableau de bord du CCWG. Si vous voulez vous informer par rapport aux progrès que nous faisons, c'est la place où aller chercher les informations, parce que ce tableau de bord montre l'état de progrès de chacun des sous-groupes.

Il n'est pas très long, quelques pages où l'on présente l'état de situation. Cela vous indique où nous en sommes par rapport aux

différents sujets traités. Vous voyez donc un marqueur qui est vert ou rouge. Cela peut vous paraître un peu bizarre que l'on connait la couleur rouge et verte en même temps, la raison c'est que nous mesurons les progrès par rapport aux dates butoir originales, mais ensuite nous avons demandé une extension du délai. Donc c'est en rouge par rapport aux délais prévus à l'origine, mais c'est vert par rapport aux délais prolongés que nous avons demandés. C'est la raison pour laquelle nous avons les deux couleurs.

Nous avons donc un prolongement de nos délais et c'est pour cela qu'il faudra revoir les calendriers du travail de chaque sous-groupe.

Ensuite nous avons une page où nous avons les différentes informations par rapport aux consultations publiques. Que faisons-nous au CCWG ? Nous l'avons fait pour la piste de travail numéro 1 et nous continuons à le faire dans cette piste de travail, quand on a des documents par rapport auxquels on sait qu'on n'arrivera pas à un accord dans une seule réunion et qu'il faudra plusieurs réunions pour arriver à un accord, à ce moment-là les sous-groupes travaillent sur ce document. Une fois que le sous-groupe est satisfait du produit, du résultat, il présente ce travail en plénière.

Ce que vous voyez là, sur l'écran, ce sont donc les résultats considérés comme de bonne qualité dans les sous-groupes.

Et nous avons ici un questionnaire de juridiction que vous avez peut-être vu où nous avons demandé à la communauté d'apporter des exemples par rapport d=à des problèmes éventuels qu'il pourrait y avoir par rapport à cette juridiction. C'est un questionnaire qui a été publié pour consultation publique, et cette consultation publique est finie.

On a suivi la même démarche pour le premier groupe de recommandations sur la transparence. Nous avons tenu une première consultation publique.

Et maintenant vous demander : c'est quoi un comportement de bonne foi ? Nous agissons tous de bonne foi, n'est-ce pas ?

Mais ce que l'on veut, c'est voir si les personnes qui font cette requête de révocation d'un membre du conseil d'administration par exemple, il y a un risque que l'administrateur affecté puisse vouloir prendre des représailles. Et donc nous avons essayé de réfléchir à un mécanisme pour que les individus de la communauté puissent être indemnisés par l'ICANN en cas d'être l'objet ou de faire l'objet d'action en justice.

Mais il peut y avoir également des cas où des accusations soient fausses ou des informations soient fausses. Donc nous essayons

de mettre en place un processus pour voir si le membre de la communauté pose cette demande agie de bonne foi pour pouvoir révoquer un membre du conseil d'administration par exemple.

Et s'il a agi de bonne foi et qu'il y a des représailles qui sont entamées à son encontre, l'ICANN à ce moment-là pourra l'indemniser.

Ensuite il y a un sous-groupe qui a fait beaucoup de progrès par rapport à la responsabilité des SO et des AC.

Pour ce qui est de la diversité, il y a eu un questionnaire. Nous n'avons pas encore un ensemble de recommandations complet.

Nous travaillons également sur les droits de l'homme, c'est une consultation publique qui est encore ouverte, et nous allons revenir vers vous avec les résultats de cette consultation publique.

Pour les autres sous-groupes, nous n'avons pas encore des rapports prêts qui aient été partagés en plénière pour une première lecture.

L'équipe de supervision de la mise en œuvre, le IRP, a complété le processus de consultation publique sur la version préliminaire de son rapport. Il travaille maintenant à la mise en œuvre de ces

mises à jour. Et il y aura une autre consultation publique sur ces règles supplémentaires à la fin de cet été.

Si vous n'avez pas encore lu ce document, je vous invite à le faire parce qu'il y a des aspects intéressants à considérer.

Je dois dire également qu'il y a un autre groupe, le CEP, ce sous-groupe CEP, le processus de participation coopérative.

Et il faudrait analyser le travail de ces deux groupes ensemble parce qu'il y a des procédures en commun.

Pour ce qui est de la responsabilité des SO et des AC, il y a eu des discussions, et cela nous ramène au concept de contrôler le contrôleur. Nous avons demandé à avoir le rôle de supervision qu'avait le gouvernement des États-Unis, et maintenant, cette responsabilité relève de la communauté globale de l'internet.

Maintenant, comment faisons-nous pour que ces groupes qui sont maintenant en charge du contrôle puissent être redevables ;

Nous avons donc ouvert une période de consultation publique et il y a eu des commentaires dont nous avons discuté en plénière.

Nous aimerions donc étendre la portée du travail de l'ATRT, et sachant que l'ATRT a suffisamment de travail. Donc nous nous

posons la question de savoir quelles difficultés cela va présenter pour les bénévoles qui sont déjà assez surchargés. Nous ne voulions donc pas recharger le travail des bénévoles.

Il y a eu également des commentaires par rapport aux exigences en matière de transparence.

Il y a eu également des recommandations pour qu'il y ait une table ronde sur la responsabilité mutuelle. L'idée à l'origine était assez intéressante, mais ensuite, quand on a analysé cela au sein du groupe, le sous-groupe a dit que cela ne devrait pas être obligatoire mais facultatif, c'est-à-dire ce concept de table ronde de responsabilité mutuelle. Parce que l'objectif de l'ATRT, il y a le M qui veut dire mutuel. Donc de cette table ronde de responsabilité mutuelle, il y a un M de mutuel, donc cela doit être facultatif, c'est l'inquiétude qu'ils avaient manifestée. Et la responsabilité c'est vis-à-vis de la communauté. Et donc au lieu de MART, c'est ART maintenant l'acronyme, c'est table ronde sur la responsabilité, on élimine le M de mutuel.

Il y a eu également des recommandations qui n'ont pas obtenu le soutien nécessaire de la part de la communauté. Devons-nous utiliser le processus de révision indépendante contre les SO et les AC? Cette recommandation n'a pas obtenu le soutien nécessaire.

Mais alors la question qui se pose est de savoir quel est le processus que l'on devrait mettre en place pour pouvoir rendre redevable les SO et les AC, redevables de leurs actions et de leurs inactions.

Diapo suivant s'il vous plait.

J'ai parlé du comportement de bonne foi. Il y a eu beaucoup de soutiens au niveau des commentaires publics. Il y a eu une inquiétude adressée par l'organisation de soutien aux adresses, parce qu'ils ont des processus de prise de décision internes qui diffèrent des processus des autres SO et AC. Et donc ils se demandent comment faire en sorte que tout cela marche avec leur propre procédure.

Nous avons rencontré l'ARO cette semaine pour discuter de leurs processus et nous sommes assez confiants qu'ils vont pouvoir combler les lacunes identifiées et qu'ils pourront mettre en place ces processus.

Donc il y a des inquiétudes par rapport aux recommandations qui ont été faites par le sous-groupe en ce sens qu'elles ne sont pas toujours en ligne avec leurs propres procédures.

Droits de l'homme. Il y a eu des recommandations publiées pour consultations publiques; Il n'y a pas d'analyse encore des commentaires reçus par le public.

Le conseil d'administration travaillera là-dessus et cela est un bon signe qui démontre le soutien que nous obtenons de la part de l'organisation ICANN pour éviter des problèmes qui pourraient se poser à l'avenir.

Ensuite, juridiction. Je sais que c'est un sujet qui vous intéresse et que vous avez attendu de pouvoir discuter. Je vais essayer de vous donner une explication par rapport à ce qui s'est passé et par rapport aux échanges qui ont eu lieu dans les listes de diffusion, les listes de diffusions sont un excellent outil, mais parfois, elles sont un peu plus difficiles à suivre.

Nous avons eu des discussions longues et riches par rapport à cette question par les listes de diffusion et en face à face. Nous essayons de répondre aux inquiétudes qui ont été manifestées au niveau des sous-groupes. Nous essayons donc d'y répondre au niveau de nos séances plénières.

Le point de départ de mon explication est le suivant. Dans le travail d'élaboration de politique à l'ICANN, il n'y a pas de règle claire par rapport au consensus. Les groupes PDP et d'autres groupes comme celui-ci, il y a des procédures pour arriver à un consensus. Les membres de l'équipe qui s'occupe de la juridiction ont constaté que le travail de ce sous-groupe tournait un peu autour du pot les participants ne souhaitaient plus

passer du temps dans ce sous-groupe parce qu’aucun progrès n’était accompli.

Deux problèmes ont été identifiés. D’un côté les co-présidents sentaient qu’il leur fallait des orientations pour pouvoir trouver le moyen de travailler de manière constructive. Il y a eu une idée qui a été proposée, à savoir relocaliser l’ICANN en dehors de la Californie.

Deuxième proposition, fournir l’immunité totale à l’ICANN. Nous savons qu’il y a des moyens juridiques pour le faire, comme c’est le cas de la Croix Rouge, qui est une organisation qui bénéficie d’une certaine immunité. Mais pour ce faire, il fallait créer différemment la société. Et à ce moment-là, deux idées ont apparu qui avaient été évoquées à plusieurs reprises. Mais ces idées ont quelque part bouleversées les discussions qui avaient lieu dans les sous-groupes.

Alors en tant que sous-groupe, nous avons essayé d’organiser les discussions, analyser les discussions, voir qui disait quoi, et déterminer dans quelles mesures certaines idées avaient suffisamment de poids pour avoir la possibilité d’être analysées par le groupe en plénière. Non seulement pour ce qui est de la juridiction, mais également dans d’autres processus du CCWG.

Nous avons donc constaté que la grande majorité des groupes que ces individus représentaient n’était pas en faveur de

discuter davantage de relocaliser l'ICANN. Et ils étaient contre la notion de donner à l'ICANN une immunité totale.

Dans ce groupe, nous avons tous, y compris des représentants du GAC, nous avons tous travaillé à l'élaboration de pouvoirs pour la communauté, et le fait de rendre l'ICANN complètement immune, ou qu'elle bénéficie d'une totale immunité rendrait nuls tous ces pouvoirs auxquels nous avons travaillé.

C'est pourquoi l'orientation au niveau de la procédure a été de dire au sous-groupe que l'idée de relocaliser l'ICANN ne devait pas être creusée davantage. On devrait travailler plutôt sur l'idée que l'ICANN reste une organisation à but non lucratif basée en Californie et essayer de pencher sur des possibilités de trouver des solutions aux problèmes que pouvait entraîner ce concept juridique.

Certains ont dit qu'ils auraient aimé que cette décision soit prise plus tard, mais il n'y a pas eu de signe par rapport au fait que le groupe voulait une immunité totale pour l'ICANN ou faire en sorte que l'ICANN soit relocalisée ailleurs qu'aux États-Unis.

Une immunité partielle pourrait avoir été possible, pourrait avoir été une solution possible. Est-ce faisable ou non ? Ce n'est pas à moi de le déterminer.

Est-ce qu'il y aura un consensus au niveau du groupe ? Ce n'est pas à moi de le déterminer. Mais les co-présidents n'ont pas voulu diriger le groupe pour qu'il se penche sur l'idée d'une immunité totale ou partielle.

Un domaine d'inquiétude était l'OFAC, c'est-à-dire le régime qui empêcherait l'ICANN et les parties contractantes d'établir des contrats avec certains pays listés dans certaines listes des individus ou des entités. Donc il fallait pour le sous-groupe de chercher l'immunité de cet OFAC pour essayer d'éliminer les limitations ou les contraintes établies par le régime OFAC.

Ensuite, il y avait d'autres inquiétudes, pour ce qui est de la confidentialité et des indicateurs réservés qui demanderaient à penser à des solutions individuelles.

J'espère que cela aidera, vous aidera à comprendre quels sont les débats qui ont eu lieu dans notre groupe. Nous avons eu des discussions en plénière, mais il ne faut pas oublier que les sous-groupes arrivent à des conclusions, ces conclusions sont présentées en plénière et c'est en plénière que vous avez la possibilité de faire entendre vos points de vue.

Ensuite, une autre opportunité de participer, c'est la consultation publique.

Le rapport du groupe peut également s'accompagner d'une déclaration de la minorité. C'est aussi une autre occasion de participer.

Nous essayons donc de construire une maison entre guillemets. Et à un moment donné, il faut prendre la décision de savoir si on veut construire cette maison en brique, en bois ou dans un autre matériel, ou quel type de fenêtres allons-nous mettre dans notre maison.

Donc je pense que nous avons accompli des progrès au niveau de la juridiction. Nous travaillons encore là-dessus pour des recommandations basées sur des faits.

Diapo suivante. Je vais essayer de passer vite cette diapo.

Le sous-groupe qui travaille sur la diversité élabore des recommandations. Je vous invite à être attentif à la publication de ces recommandations car il y aura une consultation publique avant le rapport final.

Ensuite, pour ce qui est de l'ombudsman, l'équipe, le sous-groupe qui s'occupe de l'ombudsman. La diapo est assez dense, je ne vais pas trop m'attarder dessus.

Il y a eu une étude indépendante réalisée par rapport au rôle de l'ombudsman, nous pouvons dire que l'ombudsman à l'ICANN

est unique dans son genre. C'est un concept que l'on ne retrouve nulle part ailleurs.

Il est important d'établir des limitations au rôle de l'ombudsman, ce qu'il peut faire, ce qu'il ne peut pas faire. Donc soyez attentifs aux recommandations qui seront publiées par rapport au rôle de l'ombudsman.

Diapo suivante.

La sous-équipe responsable de la transparence travaille aussi sur un ensemble de recommandations. Nous attendons ces recommandations. Il y a eu une période de commentaires publics. Et ces commentaires sont analysés, ces commentaires qui ont été reçus font l'objet d'une analyse.

Il y a des préoccupations significatives que le département légal de l'ICANN a présentées en ce qui concerne la notion de contrat. On parlait d'un processus de contrats ouverts, ce qui limiterait d'après l'ICANN sa capacité à trouver des partenaires pour ces contrats.

C'est un point qui fait l'objet d'une analyse.

Quant à la responsabilité du personnel, c'est un travail qui est en cours.

Nous allons aborder le prochain point.

Pour le CEP, le processus d'engagement en coopération qui commence avant le début de l'IRP. Et cela a été très difficile à aborder parce que Edward Morris, qui était le rapporteur du CEP, a eu beaucoup de difficultés à trouver de l'information parce que les parties prenantes n'étaient pas disposées, n'étaient pas prêtes, n'étaient pas disposées à parler de ce qu'il s'était passé parce qu'ils ne voulaient pas donner d'informations sur les processus au public. Il a fallu qu'il mène à bien des entretiens anonymes pour pouvoir tirer avantage des expériences qu'il y avait eu. Et on a fait 11 entretiens.

Et maintenant on parle de la question des délais, les dates butoir de l'IRP et la question de la transparence.

Il y a l'idée d'une première étape du CEP sans appeler les avocats pour que les parties elles-mêmes puissent trouver une solution sans l'intervention des tiers.

Mais je dois dire que dans nos discussions il n'y a pas eu un soutien très fort pour ces idées. Parce que nous estimons que l'ICANN et les parties concernées peuvent ne pas être disposées à parler sans la présence d'un avocat. Cela pourrait porter préjudice aux résultats au cas où nous devrions déboucher sur un CEP ou sur un IRP, à une étape ultérieure.

Voilà nos états financiers, nos résultats financiers. Si vous avez des questions je peux vous répondre via courriel.

Il y a Bernie Turcotte qui est avec nous et qui peut vous en parler aussi.

Je dois dire que nous avons demandé cette programmation pour avoir un an de plus pour finir le travail de nos recommandations. Nous n'avons pas dépensé tout l'argent que nous avons demandé à l'étape initiale. Donc le budget du CCWG ne sera pas augmenté par suite de cette prolongation.

Pour ce qui est du soutien au personnel et d'autres coûts que nous devons affronter, cela de toute façon est toujours inclus dans le budget de la transition. Les frais généraux n'ont pas augmenté, ce qui est une bonne nouvelle.

Je crois que pour nous, en tant que membres de la communauté, je vois aussi les représentants du GAC, il faut que nous soyons sûrs de disposer de cette énergie et d'utiliser tout ce que nous pouvons utiliser maintenant. Et nous devons essayer d'utiliser de manière appropriée et pertinente ce financement. Nous ne savons pas si nous en aurons davantage. Il est fort probable qu'à un moment donné de l'avenir nous aurons besoin de plus de temps et de plus d'argent.

Mais à un moment donné, le conseil d'administration de l'ICANN et l'ICANN elle-même dira : bon vous avez eu suffisamment de temps pour faire ce que vous aviez à faire. Donc si vous voulez davantage d'amélioration et de progrès, il faut aller de l'avant,

nous ne pouvons pas manquer cette occasion de modifier ce qui peut être modifié.

Nous avons ces révisions régulières qui se font, mais cela pourrait devenir plus difficile à faire par rapport au renforcement de la responsabilité.

Il peut y avoir dans la salle qui pourraient dire, quelqu'un qui pourrait dire : bon, nous allons essayer d'allonger autant que possible ce processus. Mais cela n'aura pas de résultat. Parce que si nous n'avons pas de consensus sur les améliorations, nous pourrions ne rien obtenir. C'est peut-être un peu exagéré de dire rien, parce que nous avons fait quelques progrès, mais nous pourrions aller de l'avant par rapport au renforcement de responsabilité que nous voulons effectuer.

Il faut travailler en collaboration et il faut profiter de cette occasion pour matérialiser ces renforcements, tout ce renforcement de la responsabilité ;

J'ai déjà parlé de ces prolongations, de ces prorogations.

Alors maintenant, prochaine diapo.

La prochaine s'il vous plait, parce que je veux faire une description de cela.

Voilà le processus d'adoption.

L'adoption des recommandations de la piste de travail numéro 2 est un processus assez complexe et nous y consacrons beaucoup de temps parce qu'il y a différents niveaux de complexité. Il faut que nous soyons d'accord sur les recommandations individuelles des sous-équipes. Il faut ensuite qu'il y ait une plénière où l'on soit d'accord sur tout cela. Et il y a les commentaires publics pour les ensembles individuels. Mais quelqu'un dira : bon, je ne vais pas vous donner le feu vert avant d'avoir l'ensemble du paquet.

Parce que seulement si le paquet complet est adopté par le CCWG, nous pourrons le présenter aux organisations constituantes pour qu'elles puissent les approuver et enfin présenter cela au conseil d'administration pour son approbation.

Nous voulons éviter que l'une de ces parties revienne au début du processus et qu'elle dise : je n'aime pas la recommandation 17 concernant les recommandations sur la responsabilité du personnel par exemple.

Donc nous avons besoin de mettre en place ce processus et nous vous demandons instamment de l'analyser.

Si vous avez des problèmes par rapport aux recommandations des sous-équipes, veuillez faire vos commentaires au CCWG ou pendant la période de commentaires publics. Nous allons

rassembler toutes ces informations, et nous allons l'envoyer au CCWG et au conseil d'administration, ainsi qu'aux organisations constituantes pour avoir leurs commentaires.

Nous allons ensuite présenter l'ensemble. Et une fois que nous aurons fait cela, ceux qui n'auront pas présenté leurs préoccupations par rapport aux recommandations des sous-équipes individuelles, ils ne pourront pas le faire.

Nous verrons seulement s'il y a des incohérences, nous allons analyser pour voir s'il y a des incohérences, mais nous ne voulons pas revoir les résultats du travail des sous-équipes alors qu'il y a déjà eu une période de commentaires publics auparavant.

Nous voulons seulement voir s'il y a des incohérences dans ce qui est interdépendant, si nous avons commis des erreurs par rapport à l'ombudsman et à l'IRP ;

Nous allons essayer de consolider ces informations.

Pour une question de temps, nous allons prendre tous les commentaires fondamentaux que nous prendrons sur chacun de ces ensembles.

Nous allons vous demander de nous faire parvenir cela grâce aux révisions régulières, comme l'ATRT par exemple. Mais nous

ne pouvons pas nous payer le luxe de reprendre cet ensemble pour travailler sur des questions individuelles.

Nous allons donc seulement nous assurer que les dépendances mutuelles seront correctement établies, ensuite nous pourrons passer à la période de commentaires publics finale, aux organisations constituantes et finalement au conseil d'administration.

Voilà où nous en sommes actuellement.

THOMAS SCHNEIDER: Bien. Vous avez la parole, parce que maintenant nous pouvons utiliser tout ce temps pour le débat. L'Argentine a demandé la parole, ensuite la Russie. Veuillez la main s'il vous plait. L'Argentine. Voilà levez vos mains.

ARGENTINE : Merci beaucoup de cette présentation Thomas. L'été commence dans mon pays le 21 décembre. Est-ce que cela pourrait être pris comme une référence ? Pour ceux d'entre nous qui habitons l'hémisphère sud, vous parlez du mois de juillet lorsque vous parlez de l'été, lorsque vous dites le mois de juillet.

THOMAS SCHNEIDER: La Russie.

RUSSIE:

Merci de votre rapport. Nous savons que vous avez un travail très important à effectuer, et nous comprenons aussi que vous dites que l'on ne peut pas s'occuper des juridictions en ce moment. Mais nous ne sommes peut-être pas d'accord sur ce point de vue. Vous devez vous rappeler que l'on avait décidé qu'il s'agissait d'un thème vraiment complexe, qu'on n'avait pas suffisamment de temps pour le traiter. Mais c'était lors de la piste de travail numéro 1 et nous en sommes déjà à la piste de travail numéro 2. Alors nous ne comprenons pas ceci.

Quel est le risque fondamental ici pour la stabilité de l'internet, pour les utilisateurs? Il faut que nous considérons cela de manière très sérieuse.

Nous estimons que cela est en rapport direct, que ce thème est en rapport direct avec la question de la juridiction sous les lois de la Californie.

Le mécanisme d'immunité pourrait être utile pour éviter ce problème dans l'avenir, les problèmes liés à la stabilité de l'internet, ce qui est fondamental pour l'ICANN.

Et nous croyons que cette question doit être analysée dans le détail. Il faut faire participer les avocats dans ce processus aussi.

Et même si vous pensez que ce n'est pas la première des priorités, nous estimons qu'il faut inclure ce point et que cela doit faire l'objet d'une analyse. Autrement, nous le regretterons si nous ne le faisons pas.

THOMAS SCHNEIDER : La Chine, l'Iran, le Brésil.

CHINE: Merci monsieur le Président. Je voudrais vous remercier, je voudrais remercier le groupe du CCWG pour le travail qu'ils ont fait sur la piste de travail numéro2.

Je me fais l'écho de certains commentaires exprimés par le représentant de la Russie.

Je voudrais aussi faire un petit commentaire sur la question des juridictions. Tout au long du processus, la question de la juridiction a attiré l'attention de la plupart des parties prenantes au sein de l'ICANN. Je crois que c'est un problème important. C'est une question vraiment sensible. Ce thème est lié à la légitimité de l'ICANN en tant qu'institution internationale.

C'est une question critique aussi pour le processus de mondialisation de l'ICANN.

L'un des problèmes pratiques auquel on doit faire face en tant que membre du GAC, c'est l'existence d'un accord international signé par chacun des gouvernements dans ce domaine qui pourrait être affecté pour les dossiers juridiques que l'ICANN doit résoudre, les dossiers légaux que l'ICANN devrait résoudre.

Je crois que cela peut être problématique. L'accord politique international ou les consultations ne devraient peut-être pas être affectés au niveau des juridictions locales.

THOMAS SCHNEIDER: Merci la Chine. Nous allons prendre note de tous vos commentaires et puis il y aura Thomas qui pourra répondre. Donc merci. La parole à l'Iran.

IRAN: Deux Thomas avec le même nom. Merci donc à ces deux Thomas.

Vous avez une manière de voir les choses qui est très optimiste, parce que vous dites que la question des juridictions est dans un état relativement positif. Mais ce n'est pas le cas, nous ne commençons qu'à voir la lumière au fond du tunnel.

Cette immunité limitée exige une longue discussion. Je ne suis pas d'accord sur cette définition de majorité ou de minorité.

Lorsque nous parlons de millions de personnes sur quatre ou cinq pays, nous ne devrions pas parler d'une minorité. Il y a un nombre considérable de personnes d'une poignée de pays ne devraient pas être considérées comme une majorité.

Nous devons réfléchir, penser à l'ICANN comme un modèle d'inclusion de la plupart ou d'un modèle multipartite inclusif ou pas inclusif.

Il faut considérer les besoins de tous les pays et de tous les peuples. Il faut y répondre.

35 réunions ont eu lieu et nous ne sommes qu'au début du travail. Je ne sais pas comment nous pouvons continuer. Il faut trouver une solution.

Au début, nous avons parlé de la remédiation, ensuite nous avons fini par la définition du problème.

L'un des problèmes c'est l'OFAC. L'OFAC a été conçu en 1940 pour d'autres raisons. Oui messieurs.

Ce n'est pas de notre devoir de donner un encouragement pour cette réunion, mais nous devons encourager le groupe à trouver une solution appropriée. Voilà ce que nous espérons de vous en tant que co-président, essayer de trouver une solution faisable pour ces problèmes. C'est extrêmement important pour nous.

Aucun autre problème, ou une autre question n'a autant d'importants que celle de la juridiction.

La responsabilité du personnel n'a pas de sens. Cela concerne la création d'une gestion à l'intérieur d'une autre équipe de direction, alors que la juridiction est très importante ;

Nous devons trouver une solution pour cela, analyser cela de façon détaillée pour trouver une solution.

THOMAS SCHNEIDER: Le Brésil.

BRESIL: Merci Thomas. Ce que je voudrais dire, c'est que nous sommes d'accord sur la proposition décrite il y a quelques minutes par Thomas Rickert pour pouvoir avancer sur le travail de ce sous-groupe. Pour pouvoir faire avancer le travail de ce sous-groupe.

Pour parler des recommandations qui pourraient impliquer une relocalisation de l'ICANN, ce qui impliquerait un changement complet dans son fonctionnement, nous avons réfléchi à une approche pragmatique devant l'arrêt du travail de ce groupe.

Nous avons participé en tant que membre du GAC dans ce groupe.

Je crois que nous devons nous permettre, nous devons commencer, nous devons discuter ce thème et utiliser même ce format ou ce fonctionnement de modèle par défaut qui a été établi tenant compte des lois californiennes. Nous pourrions utiliser cela pour essayer de résoudre certaines préoccupations, certains problèmes que nous devons résoudre.

Et même dans la première étape de la discussion, ma délégation et celle des autres, ont dit que depuis le point de vue des gouvernements, ce ne serait pas légitime ou faisable de participer dans le contexte de cette organisation où la résolution de conflit est présentée auprès d'un tribunal national sans qu'il y ait un accord ou une prise de décision interne qui nous autorise à le faire.

Nous pensons donc qu'il est possible de voir, de chercher des alternatives pour établir un mécanisme de résolution de conflits qui puisse être faisable, et qui nous permette de, disons, nous retrouver dans une situation relativement confortable en tant que gouvernements étrangers pour agir au sein de l'ICANN.

Et au moment où il y aurait, s'il y en avait, un conflit, disposer d'un mécanisme pour pouvoir résoudre ces questions de manière, pas automatique, devant un tribunal des États-Unis, mais en utilisant une norme, une réglementation ayant fait

l'objet d'un accord lorsque ces conflits ont des retombées directes sur les intérêts nationaux.

Nous ne croyons pas que cette notion d'immunité implique que l'ICANN n'aura pas à rendre des comptes. Il y aura une responsabilité, parce que la réglementation l'établit de la sorte.

Nous ne disons pas qu'il n'y aura pas moyen d'évaluer les dommages ou les préjudices, ou les conséquences négatives.

Il faut que nous avancions dans le groupe.

Cela ne signifie pas que le résultat sera tout à fait satisfaisant par rapport à nos préoccupations, mais cela permettrait au groupe d'aller de l'avant, de faire des recherches sur des questions concrètes.

Et nous aurons une idée finale que nous aurons à analyser nous, en tant que communauté au sens large. Et revenir vers le GAC pour les discussions.

Mais cette approche pragmatique devrait permettre au groupe de travailler d'une telle manière qu'il puisse répondre en quelque sorte à nos préoccupations.

Une fois dit cela, je dois dire que c'était une manière d'éviter cet arrêt dans le travail et cela montre une manière naturelle de résoudre les choses.

Ce groupe a décidé d'abord de voir comment discuter les questions, les possibles solutions, et maintenant nous parlons de la manière dont cela peut être approché. On établit certaines analogies maintenant.

Tenant compte de ce que Thomas Rickert a dit, si l'on tient compte de la construction d'une maison, nous croyons que le toit doit avoir certaines caractéristiques avant de commencer de travailler sur les fondations de la maison. Nous devons donc avoir une approche pragmatique pour éviter cet arrêt.

Nous n'avons peut-être pas trouvé le chemin le plus logique, mais c'est peut-être une manière réaliste de travailler.

Nous voulons continuer à travailler avec le groupe. Cela ne signifie pas que nous serons d'accord sur les conclusions finales. Cela devra faire l'objet d'une analyse en temps utile.

THOMAS SCHNEIDER: L'Afrique du Sud.

AFRIQUE DU SUD: Merci beaucoup monsieur le Président. Comme nos collègues l'ont indiqué, et en particulier l'Iran et la Chine, la question de la juridiction est une question clé.

D'une part, nous pouvons être déçus de ce que nous avons entendu, parce que certains principes qui viennent d'être évoqués, et qui sont constamment évoqués lorsqu'on parle de coopération, ces principes disais-je, en termes de garanties, seraient peut-être liés au fait que ceux qui participent à des activités internationales, on doit parler de la diversité, on doit respecter la question de souveraineté.

La souveraineté est clé pour ce qui est des juridictions. Et je dis ceci au point de vue d'un pays qui a été fortement affecté par cette question. Le cas le plus récent, sans aller trop loin dans le passé, concerne .AFRICA.

La question a été soulevée à maintes reprises au sein du gouvernement. Lorsqu'on parle de ce type de questions, il faut faire référence à sa propre loi, aux lois de son propre pays. Parce qu'autrement, on est soumis aux lois d'autres pays.

On parle non seulement de la souveraineté, mais aussi des ressources. Les ressources sont mieux allouées si elles ne sont pas liées seulement aux voyages et à d'autres coûts liés au recrutement des avocats ayant une expérience à l'international, et cela a un impact aussi sur le budget de chacun de nous.

Je sais donc que le groupe a fait un grand travail jusqu'ici. Mais il faut que vous vous rappeliez ce fait.

Si nous voulons une participation, si nous voulons que tout le monde puisse participer, nous ne devons pas voir quelle est la vision de la majorité ou d'une minorité et prendre une décision sur cette base.

C'est la manière la plus facile de résoudre. Il faut que nous voyions quels sont les compromis auxquels on parvient, comment on peut harmoniser toutes ces notions, toutes ces préoccupations.

La plupart des participants au GAC, de ceux qui participent au GAC, nous le faisons parce que nous essayons de dire une bonne partie des choses qui ne nous plaisent pas, des choses, des points concernant l'internet et sa gouvernance. Mais nous sommes disposés à participer, à nous écouter les uns et les autres, et à nous engager pour pouvoir trouver une solution qui puisse nous inclure tous.

Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER: Merci beaucoup l'Afrique du Sud. Nous demandons à nos amis de la GNSO d'avoir un petit peu de patience, parce que nous avons dépassé un petit peu le temps que nous avons accordé à cette séance avec le CCWG.

Une réponse rapide de Thomas aux questions et commentaires qui ont été faits en ce qui concerne la juridiction notamment.

THOMAS RICKERT:

Merci beaucoup à vous tous pour vos contributions, je tiens à remercier notamment Benedicto qui a très bien résumé les enjeux de la question de la juridiction.

Tout d’abord, nous n’avons pas arrêté les discussions sur la juridiction. Nous continuons, nous appliquons la même méthode de travail que nous avons appliquée à la première piste de travail. Quand nous avons plusieurs options, nous essayons de voir quelles sont, parmi ces options, celles qui n’ont pas de chance de devenir des options de consensus. C’est la même méthode que nous avons suivie pour la CCWG piste numéro 1.

Donc souvenez-vous que cette question de la juridiction a plusieurs étapes. Il y a deux aspects par rapport à la juridiction. Nous pouvons d’un côté examiner les contrats et savoir à ce moment-là comment, sous quel régime, de quel pays ces contrats seront traités en cas litiges.

Par exemple vous avez parlé de .AFRIQUE et nous savons qu’il peut y avoir donc la possibilité d’échanger, par exemple si

l'ICANN était situé dans un autre pays ailleurs qu'aux États-Unis, le même problème pourrait se poser.

Et ensuite il y a la question de règlements de litiges. Comment ces litiges pourraient être résolus en appliquant les lois ?

Ces questions peuvent être traitées.

On a parlé de l'OFAC aussi comme étant un problème ou une question à explorer. Nous savons qu'il y a des pays qui sont sur la liste de l'OFAC, et on ne va pas se débarrasser de ce problème en délocalisant l'ICANN.

Ce sont des questions sur lesquelles nous devons nous pencher et voir quelles sont les réponses que l'on obtient pour voir quelles sont donc les solutions possibles.

L'idée d'une immunité partielle n'a pas été éliminée d'ailleurs.

Alors essayons de travailler sur les réponses aux résolutions que nous avons, essayons de travailler sous les lois de la Californie. Et quand on verra des problèmes par rapport à ces lois de la Californie, à ce moment-là on parlera de réponses à ces problèmes.

De cette manière, on pourra répondre aux difficultés qui ont été identifiées par le sous-groupe.

On sait que dans le modèle multipartite, tout le monde n’obtient pas ce qu’il veut. Tout le monde n’est pas content, mais on essaye que tout le monde soit également insatisfait. C’est ce que j’espère au moins du travail de notre groupe.

THOMAS SCHNEIDER: Bien sûr les discussions vont se poursuivre.

Je vais demander à nos collègues de la GNSO de nous rejoindre à cette table pour notre prochaine réunion.

Merci beaucoup Thomas Rickert. Nous sommes tout à fait conscients que ce n’est pas une tâche facile, celle que vous portez en ce moment. Et nous sommes extrêmement satisfaits, peut-être pas toujours, des résultats, mais en tout cas très satisfaits de la façon dont vous dirigez le processus. Donc je vous remercie pour cela. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]